Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

ACD
165 boulevard d' Haussonville
54041 NANCY CEDEX

V/REF :
N/REF : 97 B 638 / 2009-A-4754

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 19/11/2009,

Extrait du P.V. d'assemblée du 30/09/2009
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

AB SECURITE
Société par actions simplifiée
4 Zone d'Activités du Plateau
54630 Flavigny-sur-Moselle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-4754 le 19/11/2009

R.C.S. NANCY 414 741 843 (97 B 638)

Fait à NANCY le 19/11/2009,

Le Greffier
Le suppléant



"AB SECURITE"

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 80.000 €
Siège social : 4, Zone d'activités du Plateau
54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE

COPIE

R.C.S. NANCY 414 741 843

* * *

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009

EXTRAIT

.../...

97 638

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que prend fin à l'issue de la présente assemblée le mandat de Monsieur Patrick BOURGON, commissaire aux comptes titulaire, lequel a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être renouveler dans ses fonctions. L'Assemblée Générale constate que les fonctions de commissaire aux comptes titulaire seront désormais exercées par le Cabinet ENERYS, jusqu'à lors commissaire aux comptes suppléant, sis 8 rue des Grands Moulins à REMIREMONT pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit normalement se tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

L'Assemblée Générale compte tenu de ce qui précède décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Yann OLLIVIER, domicilié 109 boulevard d'Haussonville à NANCY (54000) pour une nouvelle période de 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit normalement se tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemble générale ordinaire annuelle des associés approuve les actes de gestion accomplis pour l'exercice écoulé et donne en conséquence au Président, quitus entier et définitif de l'exécution de son mandant, pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Elle donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.../...

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL